

----- Message transféré -----

**Sujet :**[INTERNET] EPUISAY Société EPUISAY ENERGIE

**Date :**Fri, 12 Jan 2024 14:29:56 +0100

**De :**Eric Quédreux <

**Pour :**pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr

Monsieur le Préfet,

Après deux consultations ouvertes au public au sujet du projet de centrale à enrobés, c'est donc maintenant la question de l'éolien qui est au cœur des préoccupations de notre village. Cet attribut de la participation citoyenne est essentiel, d'autant plus lorsque la parole qui s'exprime est effectivement prise en compte. Nous nous saisissons donc de cette possibilité pour vous dire notre **opposition à l'autorisation de cette dérogation espèces protégées**.

Qu'est-ce qu'une dérogation? C'est une exception qui selon l'expression consacrée est censée confirmer la règle.

Pour cela, il faut donc que des arguments solides soient invoqués, qui justifient l'exception. Nous ne pouvons évoquer ce terme sans penser à la La loi du 22 prairial an II (10 juin 1794), dite loi de Prairial. Celle que l'on appelle couramment la **loi d'exception**: adoptée par la Convention nationale sur recommandation du Comité de salut public, elle a contribué à renforcer la Terreur... Toute proportion gardée bien sûr, nous nous demandons dans quelle mesure l'exception pour laquelle nous sommes aujourd'hui sollicités n'apporterait pas elle aussi une sorte de chaos du point de vue environnemental.

Nous nous sommes donc interrogés en prenant connaissance des documents mis en ligne et disponibles en mairie sur les raisons qui justifieraient cette exception et en quoi - si elles existent - elles ne remettent pas en cause la règle de protection des espèces protégées.

A ces questions nous n'avons trouvé aucune réponse satisfaisante. Nous sommes donc portés à penser que les raisons sont d'un autre ordre, propices à fragiliser la règle et mettre encore un peu plus en péril l'environnement. Nous sommes portés à penser que cette dérogation servirait massivement les intérêts financiers des promoteurs du projet et à la marge - et à court terme - ceux de la commune qui sera bien seule à long terme pour gérer les questions de démantèlement.

Nous habitons Epuisay depuis dix-huit ans, nos six enfants y ont grandi ou y grandissent encore. La vie en monde rural que nous avons choisie avec eux nous donne à voir au fil des saisons la richesse et la variété de la faune avec laquelle nous cohabitons. Les rapaces et chauves-souris - premières victimes de l'éolien si cette dérogation est accordée - sont présents en nombre. L'atlas de la biodiversité réalisé en 2019 pour la commune d'Epuisay l'a montré. Leurs rôles sont connus et ne méritent pas d'être sacrifiés.

**C'est le moment de mettre en cohérence les décisions et les discours politiques sur la défense de l'environnement, sur la protection des écosystèmes, et nous vous remercions par avance pour le rôle que vous jouerez pour cela.**

Nous vous prions d'agréer nos respectueuses salutations.

**Eric et Anne-Claire Quédreux**

Epuisay